

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 03 mai 2022,

Délibération enregistrée sous le numéro **065/2022/FVE**
Conseil d'administration du 20 mai 2022 :

Sujet : Tarifs pour les formations courtes proposées dans le cadre du Groupement d'Intérêt Scientifique

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) relative à l'Institut de Simulation pour l'Etude, l'Application et la Recherche en Santé (INSPEARS) a été adoptée lors de la CFVU du 15 juin 2021.

La simulation en santé, dont le développement est recommandé par la Haute Autorité de Santé depuis 2012, est un outil pédagogique qui permet aux étudiants et aux professionnels de se confronter à des situations de soins complexes, au cours de séances de formations structurées et organisées qui reproduisent expérimentalement des conditions réelles d'exercice. Le CHU a recours à cette technique de formation pour la formation initiale de ses élèves et étudiants et la formation continue de ses personnels. L'Université de Limoges y a recours, quant à elle, pour la formation initiale de ses étudiants et la formation continue des professionnels de santé.

Les deux établissements ont décidé de mettre en place et de structurer un centre de Simulation dénommé INSPEARS, sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS).

Le Centre de Simulation assure :

- La formation initiale des étudiants de l'Université de Limoges, des Ecoles et Instituts de formation du CHU de Limoges ;
- La formation continue des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC) ;
- La formation de formateurs en simulation ;
- La mutualisation des moyens humains et matériels en simulation ;
- La coopération en matière de recherche et développement, éventuellement avec d'autres Etablissements ou Institutions Publics ou Privés ayant les mêmes objectifs ;
- La valorisation, la diffusion et le transfert des connaissances dans le cadre de son activité.

Formations procédurales			
Tarifs proposés	Journée	Demi journée	2 heures
CHU/GHT/Extérieur	400	250	150
<i>Groupe de 4 participants minimum et de 10 participants maximum</i>			
Formations haute fidélité			
Tarifs proposés	Journée	Demi journée	
CHU	600	350	
Tarifs proposés	Journée	Demi journée	
GHT/Extérieur	750	500	
<i>Groupe de 6 participants minimum et de 10 participants maximum</i>			

Membres en exercice : 36
 Nombre de votants : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0

Fait à Limoges, le 20 mai 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2022.
 Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 24 mai 2022.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*